



Vente appartement en copropriété : vice caché

Par **Coco**, le **21/03/2011** à **12:09**

Bonjour,

Nous sommes en copropriété, nous souhaitons vendre notre appartement , est-il possible que les troubles (bruits) du voisinage soient considérés comme "vice caché" si on ne le précise pas avant la vente ?

D'avance merci de votre réponse.